

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Patrick BORE - Frédéric COLLART - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Guy SAUVAYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

IPE 005-270/14/BC

■ Attribution d'une subvention au pôle de compétitivité "Mer Méditerranée" et approbation d'une convention.

DPEATSV 14/11572/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement par l'économie de la connaissance, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole participe au financement des projets de recherche et développement sur son territoire en abondant au Fond Unique Interministériel ainsi qu'au fonctionnement des pôles de compétitivité.

Sept pôles de compétitivité sont soutenus par Marseille Provence Métropole :

Optitec, Eurobiomed, Pégase, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capénergies, Gestion des risques et vulnérabilité des territoires ;

Le Pôle Mer Méditerranée a pour ambition de développer durablement l'économie maritime et littorale, sur le bassin méditerranéen, en Europe et dans le reste du monde. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse, le Pôle fédère, autour de thématiques maritimes et littorales à forts

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

enjeux sécuritaires et durables, les acteurs scientifiques et économiques pour les inciter à innover ensemble et développer de nouveaux produits et services exportables.

Ses domaines stratégiques sont les suivants :

- Sécurité et sûreté maritimes
- Naval et nautisme
- Ressources énergétiques et minières marines
- Ressources biologiques marines
- Environnement et aménagement du littoral
- Ports, Infrastructures et transports maritimes

Depuis sa création le pôle a participé au financement de 160 projets de R&D représentant un budget de 443,55 millions d'euros dont 180,62 millions d'euros de financements publics et au financement de 6 plates-formes technologiques pour un budget de 331,67 millions dont 72,08 millions d'euros de financements publics.

79 des 367 adhérents du pôle sont situés sur le territoire de Marseille Provence Métropole dont 51 entreprises, parmi lesquelles le Chantier Naval de Marseille, Jifmar Offshore Services, Subsea Tech, CMR ou encore la Comex.

Marseille Provence Métropole est par ailleurs très impliquée dans ce pôle de par les compétences académiques avec le Centre d'Océanologie de Marseille, l'Ecole Centrale Marseille, l'INPP, l'IRPHE, le Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique.

2013 a été l'année de la finalisation de la feuille de route technologique du programme « Navire du futur », du Domaine d'Action Stratégique « Naval et nautisme », du programme « Port du futur » et du Domaine d'Action Stratégique « Ports, infrastructures et transports maritimes » qui affectent particulièrement le territoire de Marseille Provence Métropole.

Trois axes structurent la nouvelle feuille de route du pôle pour 2014 :

- Un soutien au processus d'innovation (technologique et organisationnelle) de la filière à travers un accompagnement pendant toutes les phases du projet - de l'émergence au montage financier et à la labellisation, à la valorisation post-projet et au marketing - au sein des six domaines d'actions stratégiques du pôle
- Une offre de services « Croissance des entreprises » pour accompagner le développement des entreprises et leur accès aux marchés internationaux (expertise juridique, financière, RH).
- Le développement de l'écosystème à travers le renforcement des partenariats à l'échelle régionale et nationale entre les acteurs de l'innovation et du développement économique (CCIMP, incubateurs, technopôles etc...), mais aussi le développement des compétences et d'une formation professionnelle adaptée aux besoins de chaque filière.

L'importance du littoral au sein du territoire de Marseille Provence Métropole (+ de 125 km de linéaire côtier), l'essor de la réparation navale des grands navires de croisières à Marseille, l'activité de réparation navale des yachts à Marseille et à La Ciotat, et le développement programmé de l'activité logistique des bassins Est du Grand Port Maritime de Marseille, font de Marseille Provence Métropole un territoire privilégié pour bénéficier des actions du Pôle Mer Méditerranée dans tous ses domaines d'actions stratégiques.

Le projet de technopôle de la mer fait également l'objet d'une collaboration entre MPM et le Pôle Mer Méditerranée.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole affirme son soutien à l'association «Mer Méditerranée » dont l'objectif est de valoriser les secteurs d'activités porteurs pour l'économie locale, tels que le développement de l'économie portuaire, celui de la réparation navale, des énergies marines renouvelables et la préservation des écosystèmes marins.

Le Pôle a voté le 27 juin 2013 le changement de la dénomination « Pôle Mer PACA » en « Pôle Mer Méditerranée » afin de mieux rendre compte de l'ambition internationale de ses actions. Cette décision entre en résonnance avec les orientations du SCoT de Marseille Provence Métropole qui prévoient de faire du territoire « la tête de pont d'un territoire métropolitain à vocation euro-méditerranéenne ».

Le budget prévisionnel de l'association « Pôle Mer Méditerranée » pour 2014 s'élève à 2 753 824,00 euros.

DEPENSES		RECETTES	
SOUS TRAITANCE	168 170,00	CU MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	30 000,00
DIVERS	23 800,00	PROGRAMMES EUROPEENS	133 500,00
SALONS MANIFESTATIONS	166 900,00	REGION PACA GOUVERNANCE	200 000,00
PERSONNEL EXTERIEUR	423 500,00	REGION PACA OPERATIONS	97 630,00
COMMUNICATION	51 400,00	ETAT GOUVERNANCE	310 000,00
DEPLACEMENT	209 480,00	ETAT OPERATION	69 200,00
CONSULTANTS	256 890,00	AGGLOMERATION TPM	200 000,00
salaires bruts	593 873,00	AGGLOMERATION NCA	20 000,00
CSP	379 690,00	AGGLOMERATION NCA / OPERATION	18 200,00
CHARGES REPARTIES	262 631,00	VILLE DE MARSEILLE	25 000,00
CONTRIBUTIONS	217 500,00	DEPARTEMENT BOUCHES DU RHONES	10 000,00
		DEPARTEMENT ALPES MARITIMES	15 000,00
		DEPARTEMENT VAR	150 000,00
		AGENCE DE L'EAU	34 000,00
		REGION LR	50 000,00
		A DEFINIR	10 000,00
		RECETTES FACTUREES AUX MEMBRES	252 000,00
		RECETTES FACTUREES AUX PARTENAIRES	246 000,00
		COTISATIONS	405 304,00
		MAD GRATUITES	260 500,00
		CONTRIBUTIONS DES MEMBRES	217 500,00
TOTAL	2 753 824,00	TOTAL	2 753 824,00

Il convient d'approuver la convention avec le pôle de compétitivité « Mer Méditerranée », relative aux modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau ;

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement du pôle de compétitivité « Mer Méditerranée ».

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 30 000 euros au pôle de compétitivité « Mer Méditerranée ».

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec le pôle de compétitivité « Mer Méditerranée », porté par l'association « Toulon Var Technopôle ».

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à l'Emploi,
Enseignement supérieur, Technopole, recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Innovation prospective et enseignement
supérieur

Frédéric COLLART

Pour Enrôlement,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014